

<b>DEPARTEMENT</b> <b>Ardèche</b> <b>ARRONDISSEMENT</b> <b>Largentière</b> <b>CANTON</b> <b>Berg-Helvie</b>	<b>Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER</b>
	PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 11 Avril 2022
	L'an <b>deux mille vingt-deux, le onze avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER étant assemblé en session Ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M Driss NAJI, Maire.
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, BOYER Didier, BEQUE Christiane CHENIVESSE Michel, COMBAZ Sabine, CROZIER Joël, DORTHE Michel, GAILLARD Jean-Pierre, GERBERON Olivier, LE DORÉ Bertrand, MOREL Julie Excusés : BIDORET Léa (pouvoir à Joël ARSAC), MAGNIN Mélanie, Absents : GASCHET Patrick	
<b>Secrétaire de séance :</b>	Christiane BEQUE
<b>Mode de scrutin :</b>	Ordinaire

Information concernant le décès de Monsieur Claude PRADAL.

### 1°) Validation du procès-verbal du 28 mars 2022

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarque. Décision : Validation à l'unanimité.

### 2°) Point sur les différents dossiers en cours

Maison de Madame GUÉRIN (Place de Clastres) : Le Maire annonce que depuis le désistement de M. et Mme GAILLARD, la maison a été revisitée. Madame GOUNON Mallauray (représentante de la SCI GMB IMMO) est intéressée. Le Maire demande de se positionner et donc d'inscrire la question à l'ordre du jour. Accord à l'unanimité. Après discussion le maire propose de fixer le prix de vente à 51 000 € : Décision : Accord à l'unanimité

Cérémonie du 8 Mai : organisation et remise de la Médaille de Chevalier de la légion d'Honneur à Monsieur CAPUANO Alfonse

Repas du CCAS du 15 Mai : Participation des élus et des conjoints en fonction du critère d'âge

Arrêt maladie : Prolongation jusqu'au 16 avril pour Ludovic ROUHANI

Eglise : Suite au passage de l'expert de l'assurance, des nouvelles informations devront être transmises afin de modifier la prise en charge accordée, au vu de l'augmentation des travaux. La réception des travaux de nettoyage est prévue le 15 Avril à 11h00

Renouvellement des contrats aidés : Compte tenu des différentes élections, les renouvellements des contrats aidés sont actuellement bloqués. La commune aura plus d'information courant mai.

Débroussaillage des voies communales : Devis de l'entreprise de M. GAILLARD Romain a été établi pour un montant de 2964 € (52heures).

### 3°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Le Maire présente l'état 1259, état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 ainsi que les différentes lignes sur la mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales à compter de 2022.

Suite à la réunion de la commission budget, le Maire :

- propose de ne pas procéder à de modification des taux des taxes afin de ne pas grever le budget des ménages :
  - o Taxe Foncière (bâti) : 31.58%
  - o Taxe Foncière (non bâti) : 62.49 %
- présente les recettes 2022 calculées sur les bases d'imposition prévisionnelles 2022, soit 186 100 €

Décision : Validation à l'unanimité

#### **4°) Vote du Budget Primitif Commune 2022**

Le Maire présente la section de fonctionnement en dépenses et recettes, chapitre par chapitre pour un montant de 864 658.17 €, précisant les différentes dotations de l'Etat et autres, l'état de notification des taxes locales avec des taux inchangés ainsi que les évolutions par rapport à l'année précédente (électricité, gaz, participation OPAH...) Puis il présente la section d'investissement équilibrée, avec un versement de 261 238 € du budget fonctionnement et les différents projets en cours (reste à réaliser 2021 : PLU, les différents aménagements et travaux sur les bâtiments, aménagement du village, accessibilité, vidéoprotection, cantine scolaire, plateau scolaire). Il informe des nouveaux projets : pour un total de 1 423 621 € (dont les restes à réaliser de 1 158 923 € en dépenses et de 753 566 € en recettes).

Après discussion, le Maire le met aux voix tel que présenté. Décision : accord à l'unanimité.

#### **5°) Vote du Budget Primitif Assainissement 2022**

Le Maire présente la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes, chapitre par chapitre, pour un montant de 98 193.79 €. Puis il présente la section d'investissement équilibrée avec les travaux inscrits : travaux d'assainissement à prévoir suite au Schéma Directeur pour un montant de 133 925.75 € (dont les restes à réaliser de 81 627 € en dépenses et 43 651 € en recettes).

Le Maire indique qu'un travail sera à mener sur les tarifs dégressifs de la part assainissement liée à la consommation d'eau afin d'inciter les administrés à moins consommer.

Après discussion, le Maire le met aux voix tel que présenté. Décision : accord à l'unanimité.

#### **6°) Vote du Budget Primitif auberge 2022**

Le Maire présente la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes, chapitre par chapitre, pour un montant de 17 829.53 €. Puis il présente la section d'investissement équilibrée avec les travaux inscrits (accessibilité) pour un montant de 12 010 € (dont les restes à réaliser de 9 710 € en dépenses).

Après discussion, le Maire le met aux voix tel que présenté. Décision : accord à l'unanimité.

#### **7°) Convention d'assistance juridique. Délibération à prendre**

Comme indiqué lors de précédents conseils, le maire a pris contact avec un avocat pour une convention afin d'obtenir une assistance juridique pouvant être nécessaire sur certains dossiers (dossier lotissement Marcoux, impayés loyers...)

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'assistance juridique apportées par le Titulaire à la Commune de SAINT-JEAN-LE-CENTENIER dans le cadre de ses besoins quotidiens (une mission générale et permanente de conseil et d'assistance juridique). Le Maire détaille les différentes missions proposées et les conditions d'application. Un devis sera réalisé avant de commencer la prestation.

Il est précisé que la mission contentieuse ne fait pas partie de la présente convention et sera régie par des conventions spécifiques suivant le dossier. Les prestations fournies par le titulaire seront rémunérées sur la base d'un taux horaire d'un montant de 140 € TTC.

Décision : Accord à l'unanimité.

#### **8°) Lotissement Marcoux : Avenant au bail à construction : Décision à prendre**

Un courrier est arrivé en Mairie le 22/03/2022 pour préciser la délibération à prendre concernant la régularisation du bail à construction de Marcoux. En attendant des précisions complémentaires, le Maire propose de reporter la question à un prochain conseil. Décision : Accord à l'unanimité.

#### **9°) Organisation de la Fête à Pagnol 2022 : Décision à prendre**

Le Maire explique qu'une proposition de contrat de cession, de la même compagnie, est parvenue en Mairie pour le théâtre. Il s'agit de César. Le coût du plateau est de 5 607.33 € TTC auquel il faudra rajouter les autres frais, soit un budget prévisionnel d'environ 16 000 € (identique aux autres années). La commune a les mêmes obligations que les années précédentes, au niveau matériel. Au niveau « comédiens », la commune prendra en charge le cas échéant les repas et l'hébergement. Le Maire propose de valider le projet tel que présenté, demande l'autorisation de solliciter des subventions et de fixer le prix du billet à 25 €. Après discussion : Décision : Validation à l'unanimité

**10°) Mise en place d'une régie d'administration générale (périscolaires, recettes diverses) et suppression des régies en place. Délibération à prendre**

Le Maire rappelle que la Commune est dotée de quatre régies de recettes : Régie de recettes (photocopie), droits d'entrées spectacles, location salle et matériels) et d'une régie d'avances (timbres /affranchissement). Le Maire indique que certaines ne servent plus et d'autres sont à régulariser (régisseur...).

Après concertation avec le SGC d'Aubenas, afin de simplifier la gestion des recettes de la commune et mettre en place la réservation des services périscolaires en ligne et en prépaiement, le Maire propose de créer une régie d'administration générale regroupant ainsi les différentes recettes de la commune telles que le périscolaire, les locations salles/matériels et les droits d'entrées spectacles et de supprimer les 3 régies de recettes et la régie d'avance.

Après avoir présenté les différentes modalités de fonctionnement de la régie, le Maire met au voix la proposition : Accord à l'unanimité.

**11°) Divers**

Remerciements de l'association des Anciens Combattants pour la subvention.

Projet « réalisation d'une cantine » : le permis de construire est en cours d'instruction.

Le Maire rappelle l'organisation du « Trail de Juliau » le 24/04/2022 par l'association Sport Nature St Jean.

La séance est levée à 22h20.

Fait à Saint Jean le Centenier, le 17 Juin 2022.

Driss NAJI,  
Maire de Saint Jean le Centenier.